

Regroupement Pédagogique Bazoncourt, Sanry S/Nied, Sorbey 2021/2022

Règlement intérieur de l'accueil périscolaire :

L'inscription aux activités et à la cantine entraîne obligatoirement l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des prérogatives qui y sont rattachées.

L'accueil périscolaire est mis en place afin d'accueillir les enfants scolarisés dans ce regroupement aux heures qui précèdent ou qui suivent les heures de classe.

Il est ouvert uniquement pendant les périodes scolaires.

Dans le cadre du protocole COVID :

Le port du masque est obligatoire pour tous les enfants scolarisés en école élémentaire. Ce masque doit être de type chirurgical.

Les mains de vos enfants seront lavées à l'arrivée et à la sortie du périscolaire, avant de manger, après chaque passage aux toilettes, après chaque éternuement et mouchage de nez.

Objectifs de l'accueil périscolaire :

Il est destiné à offrir un mode d'accueil répondant au mieux aux besoins des familles et favoriser l'épanouissement des enfants à travers la vie collective.

Horaires d'accueil périscolaire :

Le matin avant les cours : à partir de 7 h (au plus tard à 8h10) jusqu'à leur départ pour leurs écoles respectives.

Le midi avec repas (trajet en bus de l'école au périscolaire)

Le soir après les cours (trajet en bus de l'école au périscolaire) jusqu'à **18h45 maximum.**

A noter que les élèves de maternelle ne prennent pas le bus pour aller au périscolaire, ils font le trajet à pied, accompagnées par des animateurs compétents. Le matin, ils partent dès 8h10 à leur école à Sanry.

Les enfants issus de Bazoncourt, Berlize et Vaucremont et prenant le bus sont gardés à l'école dès leur arrivée en bus (1^{er} arrêt) jusqu'à leur prise en charge par les professeurs des écoles, le matin et juste après la pause méridienne.

Le public :

Les enfants accueillis au périscolaire doivent être scolarisés dans les écoles des communes du regroupement scolaire des écoles du bord de Nied et avoir 3 ans révolus à la date de l'accueil.

Ils doivent également être propres et autonomes.

Modalités d'inscription :

L'inscription peut se faire à l'année, au trimestre, au mois ou à la semaine par mail.

Il est possible de déposer la fiche d'inscription hebdomadaire dans la boîte aux lettres devant l'accueil périscolaire.

Le dossier doit faire apparaître clairement le nom et l'adresse de la personne destinataire des avis de paiement. En cas de changement d'informations mentionnées sur la fiche de renseignements, en cours d'année, la directrice de l'accueil périscolaire doit être avertie dans les plus brefs délais.

Tout **dossier incomplet, ne pourra faire l'objet d'une inscription.**

**Le dossier d'inscription complet doit être rendu le mardi 15 Juin 2021 au plus tard.
(Avis d'imposition 2021 à fournir impérativement avant fin septembre)**

Les parents doivent inscrire leur(s) enfant(s) **le JEUDI MIDI au plus tard** pour la semaine suivante en indiquant les jours et heures de garde pour le matin, le midi et le soir.

Au-delà de ce délai, l'enfant ne pourra pas être accueilli.

Les inscriptions sont bloquées et facturées. Il ne sera pas possible de faire la moindre modification.

Maladie :

En cas d'absence de l'enfant pour maladie, les heures de garde et les repas seront retirés de la facturation en justifiant d'un certificat médical pour les jours d'absences.

Une boîte aux lettres devant le périscolaire est à votre disposition ou par boîte mail periscolaire.sanry@orange.fr.

Vacances scolaires :

Les bulletins d'inscriptions doivent être rendus le **JEUDI MIDI au plus tard avant les vacances pour la semaine de la reprise.**

Au-delà de ce délai, l'enfant ne pourra pas être accueilli.

Prise en charge des enfants et transport :

Le matin : les enfants sont accueillis à Sanry sur Nied à partir de 7 H.

Aucun enfant ne sera accepté avant cette heure.

Dans le cadre du protocole COVID :

Les enfants doivent être accompagnés devant l'entrée du bâtiment (aucune entrée des responsables légaux dans le bâtiment autorisée). Pour les élèves de l'école élémentaire, il faut se présenter devant l'entrée principale et pour les élèves de la maternelle, l'entrée se fait sur le côté « aire de jeux ».

Le soir : les enfants devront être pris en charge par les parents ou la personne responsable nommément désignée, **au plus tard à 18h45 devant l'entrée prévue.**

Dans le cadre du protocole COVID :

Les responsables légaux se présentent devant l'entrée principale pour les élèves de l'école élémentaire et l'entrée se fait sur le côté « aire de jeux » pour les élèves de la maternelle.

Il est rappelé qu'aux abords de l'accueil périscolaire, toute personne doit porter un masque.

Pour tout dépassement abusif, il vous sera facturé la somme de 10€ par enfant.

Il peut vous être demandé **exceptionnellement par mail** de laisser vos enfants plus tard, si l'équipe d'animation organise un grand jeu.

Repas :

Les repas sont livrés par un traiteur. Ils comprennent une entrée, un plat chaud, un fromage ou produit laitier et un dessert.

Il est demandé à l'enfant de goûter à tout.

Il est tenu compte des allergies et autres consignes alimentaires signalées. Il est de la responsabilité des parents d'en aviser la directrice du périscolaire.

Dans le cadre du protocole COVID :

Les enfants mangent par école et par classe avec une distance entre chaque groupe.

Ils sont servis à l'assiette.

Chacun garde sa place attitrée tout au long de l'année.

L'enfant doit remettre son masque dès qu'il a fini de manger ou boire.

Ils débarrassent leur vaisselle en bout de table.

Ce fonctionnement est mis en place pour limiter tous déplacements et brassage entre les groupes.

Accueil périscolaire matin et soir

Dans le cadre du protocole COVID :

Les enfants sont installés en groupe par école et par classe avec une distance entre chaque groupe.

Du matériel dédié pour chaque groupe sera utilisé.

L'enfant doit remettre son masque dès qu'il a fini de manger ou boire.

Ce fonctionnement est mis en place pour limiter tous déplacements et brassage entre les groupes.

Médical :

Les enfants ne peuvent pas être accueillis au périscolaire en cas de maladie, de fièvre, vomissements et de maladie contagieuse...

Le protocole sanitaire exige la prise de température quotidiennement par les parents avant l'arrivée des enfants à l'accueil périscolaire.

En cas de maladie, il vous sera demandé un certificat médical avec indication du nombre de jours d'absence - concernant les maladies contagieuses, vous devez informer la directrice de l'accueil périscolaire.

Dans le cadre du protocole COVID, vous devez signaler immédiatement à la Directrice si votre enfant ou un membre du foyer a été testé positif ou est cas contact et respecter la mise à l'isolement préconisée.

Pour le retour de l'enfant, il vous sera demandé une attestation sur l'honneur, en cas de refus, l'isolement sera prolongé d'office de 7 jours.

Nous sommes tenus de respecter les directives du protocole sanitaire de la DDCS, consultable à l'accueil périscolaire.

Aucun médicament (même homéopathique) ne sera délivré sans ordonnance du médecin.

Si un traitement en cours doit être administré à l'enfant, merci d'en informer la directrice du périscolaire et d'accompagner les médicaments d'un double de l'ordonnance.
Les médicaments devront être remis par les parents à l'équipe d'animation.

L'assurance et responsabilité :

L'assurance responsabilité civile est obligatoire, un justificatif sera demandé aux familles.

Les enfants accueillis sont soumis aux règles de bonne conduite.

L'enfant doit avoir un comportement correct pendant le temps d'accueil.

Tout comportement incorrect ou violent sera sanctionné et pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

Ces règles sont valables aussi pendant le transport en bus, la directrice transmet un rapport d'incivilité au service du Grand Est et sanctionné.

Il est **strictement interdit** d'apporter à l'accueil périscolaire, tous types d'appareils (MP3, Console de jeux, téléphone portable ou montre connectée, jouets et jeux...)

Pour une raison de responsabilité et éviter tout risque de perte ou de vol.

Informations diverses :

En cas d'incident ou de maladie, la directrice préviendra les parents et les secours si nécessaire.

Les enfants sont susceptibles d'être photographiés à différentes occasions. Les parents doivent notifier par écrit dès la rentrée de leur volonté de ne pas voir publier les photographies de leur (s) enfant (s) (journal local), infos communales, affichage dans les locaux, etc.)

Intempéries :

En cas d'arrêté préfectoral interdisant le transport des enfants (neige, verglas), seuls les enfants dont les parents assurent le transport seront accueillis.

En aucun cas les enfants ne seront transportés par le personnel du périscolaire.

Tarifs 2021/2022

Quotient Familial	Matin	Pause méridienne avec repas	Soir	Journée complète
Jusqu'à 600	2,00 €	7,80 €	2,90 €	11,90 €
de 601 à 1000	2,10 €	8,30 €	3,30 €	12,90 €
De 1001 à 1400	2,20 €	8,80 €	3,70 €	13,90 €
plus de 1400	2,40 €	9,30 €	4,40 €	14,90 €
Hors regroupement	2,60 €	10,30 €	5,20 €	16,90 €

Calcul du quotient familial :

Revenu fiscal de référence

12 X (2 + nombre d'enfant à charge)

Pour calculer le quotient de votre facturation, transmettre à la directrice une copie de votre **feuille d'imposition 2021 sur revenus 2020**.

Si vous êtes en couple (même recomposé), nous fournir les feuilles d'impositions des membres du foyer.

Sans cela le tarif maximum sera appliqué lors de l'inscription.

Les factures mensuelles sont envoyées par l'intermédiaire du trésor public de Vigy.

La perception de Vigy nous impose un minimum de facturation de 15€.

Pour les inscriptions ponctuelles (matin, midi et soir), il vous sera facturé 15€ dès la première inscription jusqu'à épuisement de la somme durant l'année scolaire.

**Règlement intérieur de l'accueil périscolaire
des écoles du bord de Nied
(Règlement à conserver par les familles)**

Je soussigné(e).....
Père/Mère de(s) enfant(s).....
Atteste avoir pris connaissance de ce présent règlement.

Date

Signature(s)

**Projet pédagogique
Périscolaire
(Mis à disposition aux familles à l'accueil périscolaire)**

Je soussigné(e).....
Père/Mère de(s) enfant(s).....
Atteste avoir pris connaissance des projets pédagogiques.

Date

Signature(s)

Merci de retourner le plus rapidement possible, à la directrice du périscolaire, le coupon réponse ci-joint, dûment complété et signé.